

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'AJOUTS AU RÉSEAU DE TRANSPORT - PHASE 2 (DOSSIER R-3888-2014 PHASE 2)

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier les textes des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (**Tarifs et conditions**) à la suite des décisions D-2015-209 et D-2017-102 concernant la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport (le **Transporteur**). Cette demande vise à modifier certaines dispositions de la « Politique du Transporteur relative aux ajouts au réseau de transport » prévue, notamment, à l'Appendice J des Tarifs et conditions.

La Régie propose également l'examen de certains enjeux indiqués à ses décisions D-2016-093, D-2017-025, D-2017-102 et D-2017-107, comme plus amplement décrits à la décision D-2018-036.

DEMANDES D'INTERVENTION

Toute personne intéressée souhaitant participer au processus d'audience publique doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention **au plus tard le 16 avril 2018, à 12 h**. Cette demande doit être faite conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et aux instructions de la Régie dans sa décision procédurale D-2018-036.

Les documents afférents au dossier, la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, le *Guide de paiement des frais 2012* de même que la décision procédurale D-2018-036 peuvent être consultés sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 